DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT
de **BRIANCON**

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
VILLAR D'ARENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et **le 29 octobre à 19 heures**
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**
Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 23 octobre 2026,**

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE, Gilles JUGE, Robert CLOT, Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL.
Absents : Marina CASTAGNA, Gilles FORRET.
Pouvoirs : Alex DA SILVA VIEIRA pour Béatrice ALBERT.
Secrétaire de séance : Gilles JUGE

Nombre de conseillers :

En exercice	:	**11**
Présents	:	**8**
Votants	:	**9**

OBJET :
Adhésion à l'AMF.

69/2026

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) est une association qui représente les communes et les intercommunalités auprès des pouvoirs publics et qui assure l'information, le conseil et la défense des intérêts des collectivités locales.
L'adhésion à cette association permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique, d'informations régulières sur l'actualité législative et réglementaire, ainsi que d'un accès à divers services destinés aux élus locaux.
Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier des services proposés par l'Association des Maires de France ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à

- **8 voix POUR** et
- **1 ABSTENTION** :

DECIDE :

- D'adhérer à l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) pour l'année 2027 ;
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion ;
- D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle correspondante, soit 235 € (commune de 200à 399 habitants) :
  -67 € de part nationale
  -168 € de part départementale
- Que ce montant sera inscrit au budget communal et imputé à l'article budgétaire approprié du budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

La Maire,
Béatrice ALBERT

MAIRIE DE VILLAR D'ARENE
05480

Le secrétaire de séance,
Gilles JUGE

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20261029-D692026-DE

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT